

| Nombre de Membres | | |
|---------------------|----------|-----------------------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 27 | 22 | 22 + 3 pouvoirs |

Date de convocation
29 janvier 2016

Date d'affichage
29 janvier 2016

L'an deux mille seize, le cinq février à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : **Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Gérard FAUCONNET, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Noémie GIROD, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Colette PERNET, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY, Patrick VANET.**

Absents : **Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO.**

Représentés : **Catherine HAMEREL par Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN par Noémie GIROD, Siva MOUROUGANE par Dominique DETERM.**

Monsieur Jean-Claude PEROT a été nommé secrétaire

Objet : **PRINCIPES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A BUT NON LUCRATIF**

N° de délibération : **2016_02_05_07**

Rapporteur : **Dominique DETERM**

Par délibération 2011-05-20-07 du 20 mai 2011, le conseil municipal a décidé de déterminer un cadre global pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations.

Les dispositions applicables doivent aujourd'hui faire l'objet d'une actualisation.

Les modifications portent sur l'ensemble des critères afin de les adapter à la nouvelle carte territoriale et de favoriser les actions reflétant un intérêt local.

Il convient de délibérer à nouveau sur les règles d'aide au monde associatif à but non lucratif.

Il est donc proposé d'approuver le règlement joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'avis de la commission jeunesse du 20 janvier 2016 ;
VU l'avis de la commission des finances du 26 janvier 2016 ;
OUI l'exposé qui précède,

APPROUVE les nouveaux principes d'attribution des subventions aux associations à but non lucratif joint en annexe.

Résultat du vote :
- Voix pour : 25
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

Le maire,

Alain BIAUX

le Maire


Alain BIAUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 10/02/2016 à 11:11:56
Référence : b7190c62f0c7123f5490e959b8c1009085a8582f